



Orléans, le 10 septembre 2020

L'inspection pédagogique de Sciences et
Techniques Industrielles

à

Madame, Monsieur le professeur de technologie
collège,

S/C de

Madame, Monsieur le chef d'établissement.

Rectorat

Inspection
pédagogique régionale

Dossier suivi par:
Isabelle Dru,
IA-IPR de Sciences et
Techniques Industrielles

T 02 38 79 39 10

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex

Objet : lettre de rentrée

Le contexte sanitaire de l'année précédente a nécessité beaucoup d'adaptation des élèves, des familles, des enseignants et de l'encadrement. Votre engagement et votre réactivité pour assurer la continuité pédagogique des enseignements pour chaque jeune ont été unanimement reconnus et ils ont permis de maintenir la mobilisation de la très grande majorité des élèves malgré la complexité et la diversité des situations. Néanmoins, l'hétérogénéité des classes a été fortement accrue et impose cette année de mobiliser tous les moyens pédagogiques de différenciation pour surmonter cette difficulté et consolider les apprentissages.

Ces événements (confinement, déconfinement, examens et jurys adaptés) doivent donner lieu à un retour d'expérience pour retravailler les points faibles et structurer les points forts. Parmi les points forts, l'enseignement à distance pendant le confinement a tout particulièrement permis aux élèves d'améliorer leur autonomie d'apprentissage.

Les enseignements mis en œuvre cette année doivent donc poursuivre le développement de cette compétence transversale malgré le retour en classe. Les réflexions et les initiatives de l'an dernier sur le choix, la forme et les outils pour apprendre et évaluer à distance doivent absolument se poursuivre cette année et aboutir à des évolutions structurées dans les pratiques professionnelles. De plus, cela permettra à des élèves ponctuellement éloignés de la classe de bénéficier de cette continuité pédagogique. Sur ce point, les CRT¹ seront les lieux privilégiés de mutualisation de vos expériences et le relais de pratiques innovantes.

La circulaire de rentrée nous fixe la mission d'assurer la meilleure continuité² possible des enseignements selon les évolutions de la situation sanitaire. Pour soutenir cette évolution de l'enseignement, des Etats Généraux du Numérique pour l'Education se dérouleront en octobre en académie et en novembre au niveau national³.

¹ https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/technologie/formations_et_animations/les_colleges_relais_de_la_technologie/

² <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

³ <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/>



2/2

La réussite de la continuité pédagogique nécessite, entre autres, des ressources pédagogiques distancielles et il vous a été proposées en mars dernier de mutualiser dans l'espace TRIBU⁴. Tous ceux qui ont partagé leurs ressources et les ont déposées dans cet espace sont vivement remerciés. Vous êtes invités à poursuivre ou à vous engager dans cette démarche qui facilitera l'intégration du travail à distance dans les pratiques pédagogiques. Par ailleurs, des ressources doivent apparaître progressivement sur Lumni⁵, ma classe à la maison du CNED⁶ et sur l'Onisep⁷, concernant l'accompagnement à l'orientation.

Cet été, les programmes des cycles 3 et 4⁶ ont été amendés afin de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable. Prenez connaissance de ces modifications et d'adaptez vos progressions pédagogiques en conséquence.

Vous retrouverez l'ensemble des documents de rédaction de séquence actualisés dans le livret d'accueil en technologie⁸(page 14), présent sur le site académique de technologie.

Une présentation des évolutions sera faite dans le cadre des formations des CRT.

Dans ce contexte sanitaire évolutif, la mise en œuvre des activités concrètes nécessite de repenser leur organisation. En technologie, les activités concrètes sont essentielles pour l'appropriation des concepts et leur assimilation correcte. Le dernier protocole sanitaire⁹ du 19-08-2020, indique que « La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué [...] est permise ». Le matériel et les équipements peuvent donc être partagés, à condition de respecter le protocole sanitaire (port du masque, désinfection des mains avant et après les manipulations...).

Concernant les formations en technologie, l'accent sera mis sur l'enseignement à distance à destination des élèves et la formation à distance des enseignants. Ainsi chaque module de formation en présentiel (CRT, formation des enseignants, groupe de production de ressources, ...) sera adossé un module FOAD qui permettra à chacun notamment de faire le point sur les éléments travaillés et les compétences développées.

Très bonne rentrée à tous.

L'inspection pédagogique de Sciences et Techniques Industrielles

⁴ <https://tribu.phm.education.gouv.fr/cas/login>

⁵ <https://www.lumni.fr/college>

⁶ <https://www.cned.fr/maclassealamaison>

⁷ <http://www.onisep.fr/Media/Files/Equipes-educatives/Heures-dediees-a-l-orientation/Catalogue-des-seances-et-sequences-pedagogiques-pour-le-college>

⁸ https://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/techno/pedagogie/construction_s%C3%A9ance_enseignement_livret_d_accueil_en_technologie_310820_V2.pdf

⁹ <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>